

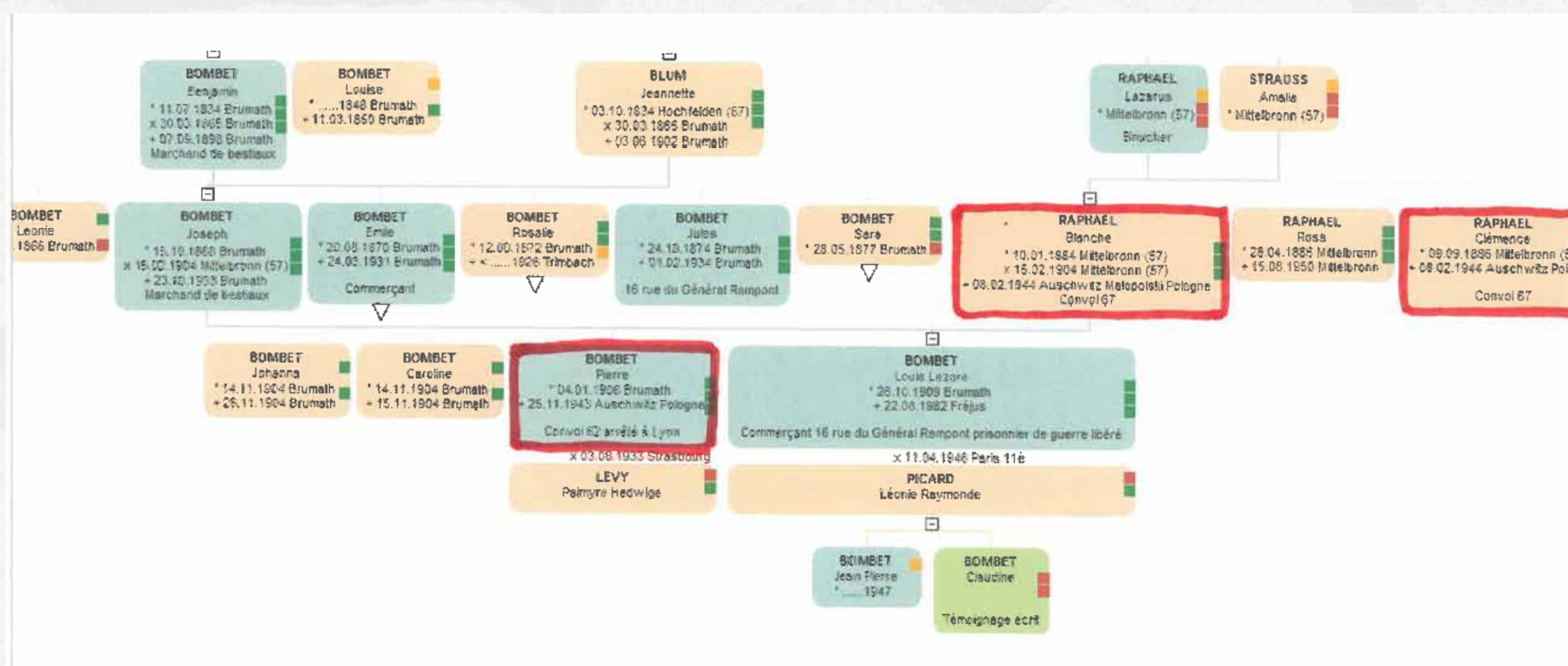
STOLPERSTEINE

Clémence, Blanche et Pierre BOMBET

Près de la synagogue de Brumath, im Oschtwaj (Chemin allant vers l'est), actuellement rue du Général Rampont, habitaient les familles Bombet. Elles appartenait à la communauté israélite. Celle-ci était importante avant la deuxième guerre mondiale (400 personnes), la taille de la synagogue en est le reflet. Beaucoup de familles juives habitaient dans ce quartier et dans la rue des juifs.

Jean est un descendant d'une famille Bombet. Il est retraité et veuf. Mais sa mémoire reste vive. Nous lui posons la question : Avez-vous, parmi vos ancêtres, des personnes qui ont été victimes du Nazisme ?

Ma maman, Yvonne, est née Bombet le 20.4.1915. Elle parlait souvent de ses parents, (c.à.d. mes grands-parents), Jeanne et Emile Bompét. Je ne les ai pas connus. Mon grand-père Emile, né le 20.08.1870 avait deux frères Joseph, né le 15.10.1868 et Jules, né le 24.10.1874. Ils étaient originaires de Kuttolsheim, fils de Benjamin Bompét, né le 11.07.1834.



Les 3 frères Bompét sont venus habiter à Brumath (où leur nom a été transcrit en Bombet). Tous les trois étaient marchands de bestiaux et avaient une affaire commune. Ils achetaient et revendaient vaches et veaux.

Les deux frères de mon grand-père ont épousé deux sœurs, Raphaël Blanche, née le 10.1.1884, et Raphaël Clémence, née le 9.9.1886, originaires de Mittelbronn en Lorraine. Le 15 février 1904, Joseph a épousé Blanche dans le village natal de celle-ci. Jules et Clémence se sont également mariés à Mittelbronn le 9.8.1909.

Après leur déménagement à Brumath, Jules et Clémence, assistante sociale, ont habité dans la rue du Général Rampont.

Ils n'avaient pas d'enfant.

Joseph et Blanche ont habité au numéro 23 de la rue du Général Rampont, à côté de la boulangerie « Chez Dorette ». Ils ont eu deux enfants, Pierre, né le 4.1.1906 et Louis, né le 26.10.1909.

Les trois frères Bombet n'ont pas eu à subir les horreurs de la deuxième guerre mondiale. Ils sont décédés avant le début de celle-ci. Mon grand-père Emile le 24.3.1931, Joseph le 23.10.1933 et Jules le 1.2.1934.

Puis il y a eu la guerre. Louis, fils de Blanche, était capitaine dans l'armée française, dans la 2^e DB. Il a été capturé par les Allemands, prisonnier de guerre pendant 5 ans et très malade durant cette période. Bien que juif mais parce qu'il était prisonnier il n'a pas été exécuté en raison des lois de la guerre que les Allemands ont respectées. Il a eu la chance de revenir vivant. Le 11.04.1946, à Paris, il a épousé Picard Léonie. Il est décédé le 22.08.1982 à Fréjus.

En décembre 1940, après l'annexion de fait de l'Alsace par les Allemands, tous les juifs ont eu l'ordre de quitter Brumath. Un soir des voitures sont arrivées en trombe dans la rue du Général Rampont où habitaient beaucoup de juifs. Avec des menaces, des militaires ont ordonné à Blanche et Clémence, veuves toutes les deux, de se rendre le lendemain matin tôt au Adlerplatz, la place de L'Aigle. Elles ont fait leurs adieux aux voisins, à leurs biens et à leur Dobermann et, avec un minimum d'affaires personnelles, elles ont quitté leur maison, ne se doutant pas que c'était pour toujours. Leur chien les a suivies jusque sur la place de L'Aigle. Il a couru aussi vite et aussi longtemps qu'il pouvait derrière l'autobus qui les a emportées. Voulait-il les accompagner ? ou les protéger, les défendre ?

Par train, Blanche et Clémence sont arrivées dans la France libre et se sont réfugiées à Nyons dans la Drôme, en même temps qu'une autre Brumathoise, Elsa Weil. Cette dernière, qui est revenue vivante, savait que là-bas Blanche et Clémence étaient dans la Résistance et en contact avec le Capitaine François, grand résistant. Elles glanaient des renseignements partout où c'était possible, dans les magasins, les bistrots, le voisinage. Un jour, elles ont été arrêtées par la milice française et, en raison de leur judéité, elles ont été envoyées à Drancy. De Drancy, elles ont été déportées dans le camp d'Auschwitz, en Pologne par le convoi 67, le 3.2.1944. Sur le bras de Blanche a été tatoué le numéro 12 850, sur celui de Clémence le 12 851. Elles ont été gazées dès

STOLPERSTEINE

Clémence, Blanche et Pierre BOMBET

leur arrivée, le 8.2.1944. Sur le Mur des Noms, Clémence se trouve sur la dalle 6, colonne 2, rangée 3.

Quant à Pierre, il a épousé le 3.8.1933 à Brumath Lévy Palmyre Hedwige. Il était du côté de Lyon pendant la guerre. Il avait une affaire et les Allemands venaient faire du commerce avec lui, en bon terme. Un jour il a été dénoncé. Sa judéité a été découverte en raison de sa circoncision. Il a été arrêté et presque battu à mort. C'est dans le convoi 62, le 20 novembre 1943 qu'il a été déporté de Drancy à Auschwitz où il a porté le matricule 7911 et où il a été exterminé le 25.11.1943. Sur le Mur de la shoah, on trouve son nom sur la dalle 7, colonne 3, rangée 1.

Son épouse a été épargnée et, veuve, elle est allée vivre à Marseille où elle a pu refaire sa vie.

SECONDE GUERRE MONDIALE

n°1/3 [Suivant](#)

Blanche BOMBET

Autre(s) nom(s) : RAPHAEL

Décédé(e) le 08-02-1944 (Auschwitz, Pologne)

Né(e) le/en 10-01-1884 à Mittelbronn (57 - Moselle, France)

60 ans, 0 mois et 28 jours

Sources	Service historique de la Défense. Caen
Cote	AC 21 P 427 813

SECONDE GUERRE MONDIALE

[Précédent](#) n°3/3

Pierre BOMBET

Décédé(e) le 25-11-1943 (Auschwitz, Pologne)

Né(e) le/en 04-01-1906 à Brumath (67 - Bas-Rhin, France)

37 ans, 10 mois et 20 jours

Sources	Service historique de la Défense. Caen
Cote	AC 21 P 427 815

 Ce relevé d'acte peut comporter des erreurs de transcription. Nous vous invitons à vérifier celui-ci avec les documents d'origine.

Morts en déportation (France)

Conflit	Guerre 1939-1945
Nom :	BOMBET
Prénom	Clémence
Autre nom	RAPHAEL
Date de naissance	1886-09-09
Lieu de naissance	Mittelbronn
Département de naissance	57 - Moselle
Pays de naissance	France
Date de décès	1944-02-08
Lieu de décès	Auschwitz
Pays de décès	Pologne
Sources	Service historique de la Défense. Caen

[Fiche mémoire des hommes](#)

STOLPERSTEINE

Gabrielle et Théophile BICARD

Gabrielle Weil est née à Brumath le 28 mars 1902, à l’époque où l’Alsace est allemande, dans une famille de confession israélite qui habite au 26, rue du Général Rampont à Brumath. Sa mère, Marie, est issue de la famille Dreyfuss. Son père, Weil Charles, né le 29 avril 1866 à Brumath, est Mehlhandler, marchand de farine.

Gabrielle épouse Théophile Bicard, qui est également d’origine juive et qui est né 6 juillet 1889 à Biesheim, dans le Haut-Rhin. Le père de Théophile, prénommé Abraham, est boucher. Théophile va tenir La boucherie avec son père. Sa mère, Marie, est issue d’une famille Dreyfuss. Ils ont 2 enfants, Marcel né en 1935 et Marie Louise en 1938.

En 1939, au début de la guerre, ils sont évacués de force. Ils se réfugient à Plombières- les Bains dans Les Vosges. Ils sont arrêtés lors d’une rafle le 26 mars 1943. Les enfants leur sont enlevés et confiés à l’Assistance Publique. Les parents, Gabrielle et Théophile, sont envoyés dans le camp d’Erouves, encore appelé le petit Drancy d’où ils sont déportés vers Auschwitz le 31 juillet1943 par le convoi 58. Ils sont assassinés le même jour, Le 4 août 1943.

Gabrielle Bicard est inscrite sur la dalle 5, colonne 2, rangée 2 sur le Mur des Noms.
La sœur cadette de Théophile, Fernande Bicard, née le 7 décembre 1895, est également victime du nazisme, déportée à Auschwitz et assassinée le 7 mars 1944

La mère de Gabrielle a une sœur, Pauline et un frère, Paul Dreyfus. En raison de leur judéité ils sont aussi arrêtés et déportés à Auschwitz. Tous les 3, les 2 sœurs et leur frère, y sont exécutés Le même jour, le 18 avril 1944.



BICARD, Théophile

06/07/1889

à BIESHEIM

Convoi n° 58



Gabrielle BICARD

23/03/1902 - ..

Lieu de naissance : BRUMATH

Numéro de convoi : N°58

Gabrielle BICARD est née Weil e 23 août 1902 à Brumath (Bas-Rhin). Elle habite à Biesheim avec son époux Théophile Bicard et leurs deux enfants, Marcel né en 1935 et Marie-Louise née en 1938. En 1939, la famille est évacuée de force et se réfugie à Plombières-les-Bains (Vosges). Elle est prise dans une rafle le 26 mars 1943 et envoyée au camp d'Erouvas. Les enfants leur sont enlevés et sont confiés à l'assistance publique. Gabrielle et son mari sont ensuite déportés de Drancy le 31 juillet 1943 par le convoi n°58. Sans retour.

Cote :3572104_1.jpg ; Source : Coll. Yad Vashem

Base des morts en déportation (1939-1945)

n°1/1

Théophile BICARD

Décédé(e) le 05-08-1943 (Auschwitz, Pologne)

Né(e) le/en 06-07-1889 à Biesheim (68 - Haut-Rhin, France)

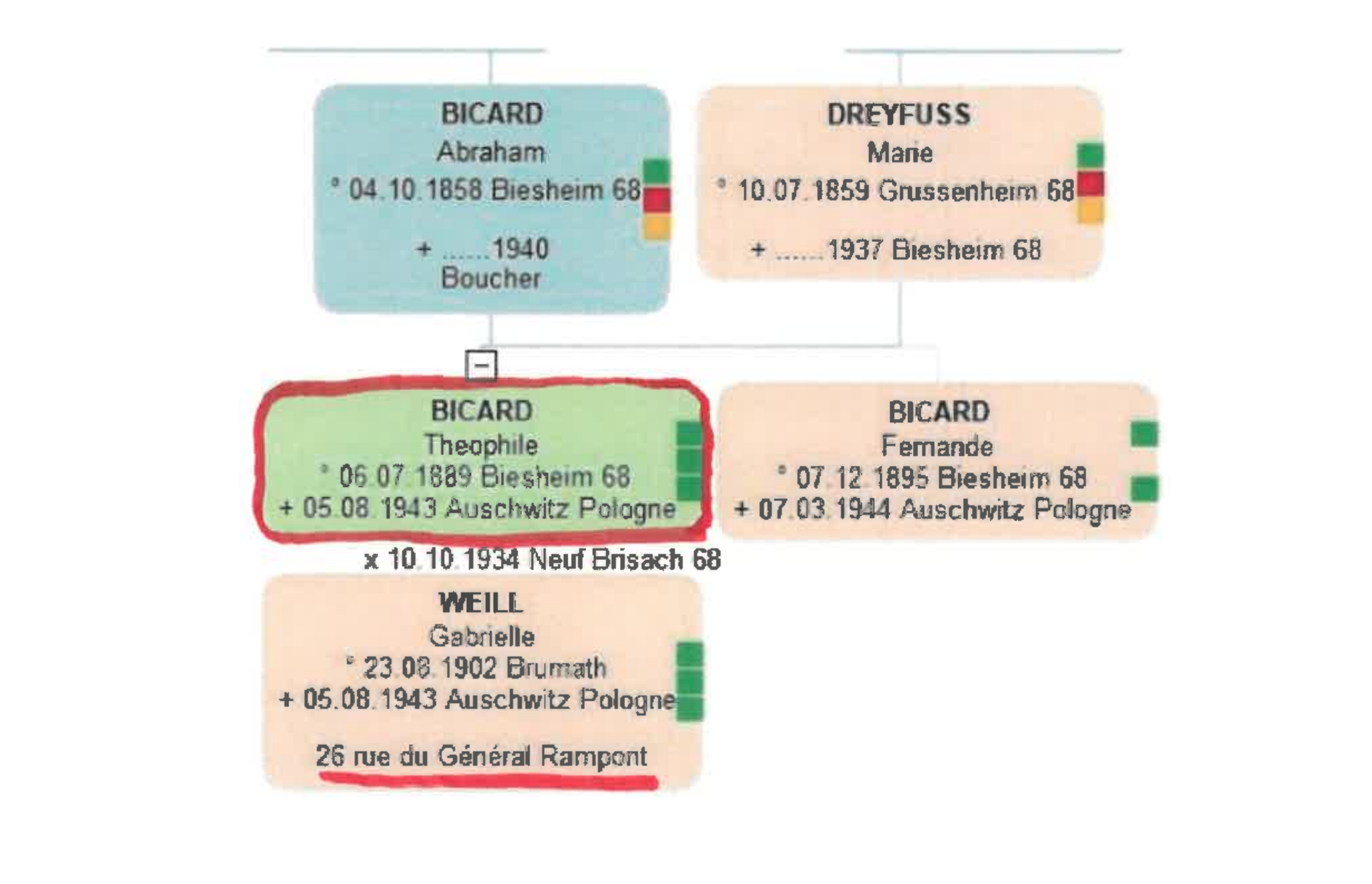
54 ans, 0 mois et 30 jours

Sources

Service historique de la Défense, Caen

Cote

AC 21 P 425 559



STOLPERSTEINE

Joseph MATHIS

Joseph Mathis est né en 1891. Il habitait au 65, rue du Général Rampont à Brumath, appelé, à l’époque, le Ostweg 289.

Son père, Ferdinand Mathis, était brumathois et sa mère, Caroline née Michel venait de Hegenay.

Il a effectué le Travail Obligatoire.

Il était de religion catholique. Le 27 août 1920 il a épousé à Brumath, Marie FlorentineZirnhelt de Hochstett, dont le père, Antoine, était de Ohlungen et la mère, Marie- Thérèse, née Koehren, de Hochstett.

Le couple a eu 2 filles. Marie Léonie Mathis est née le 11 août 1921 à Brumath et décédée à Haguenau le 16 novembre 2004. Cécile Thérèse Mathis est née le 24 décembre 1923 à Brumath. Joseph Mathis était fossoyeur municipal et boulanger.

Durant la 2ème guerre mondiale il a été fait prisonnier. Il est mort des suites de captivité le 12.6.1945 à Saarbrücken, en Allemagne.

EC-D-7-3-47
48

MINISTÈRE
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE.
CABINET DU MINISTRE.
EXÉCUTION DE LA CIRCULAIRE
DU 18 MARS 1946.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DEMANDE FORMULÉE EN VUE D'OBTENIR LA RÉGULARISATION
DE L'ÉTAT CIVIL D'UN «NON-RENTRE».

1^{re} Partie. — Renseignements sur le «Non-rentre».

NATIONALITÉ (FRANÇAISE OU ÉTRANGÈRE):

NOM : MATHIS

Prénoms : Joseph

Date de naissance : Jour : 26 Mois : Décembre Année : 1891

Lieu de naissance : Localité : Brumath Département : Bas-Rhin

Domicile au moment de la mobilisation, de la déportation ou de l'incorporation. Localité : Brumath Rue : Général Rampont Numéro : Département : Bas-Rhin

Pour les militaires, indiquer ci-contre le régiment : le 1^{er} stalag ou oflag avec le N° du prisonnier :

Indiquer ci-contre s'il s'agit d'un prisonnier militaire, d'un travailleur du Service obligatoire, d'un travailleur volontaire, d'un déporté politique, d'un déporté racial, d'un Alsacien-Lorrain incorporé dans l'armée allemande. travailleur obligatoire (Hautin-Lorrain)

Indiquer ci-contre, s'il y a lieu, le faux nom pris dans la résistance par le non-rentre.

Indiquer ci-dessous les précisions sur la capture ou l'arrestation et sur les renseignements parvenus depuis ce moment. Joindre une copie certifiée conforme par le Maire ou le Commissaire de Police des témoignages écrits parvenus à la famille : Voir le dossier N° 301 119 A L

2. EL 607771. [20000]

COPIE

D.P. Hospital
S a r r e b r ü c k

14.6.45.

A
Monsieur le Maire
de BRUMATH (Bas-Rhin)

Nous avons le regret de vous informer de la mort de
Mr. MATHIS Joseph
né le 26.12.91 à Brumath. Hospitalisé le 7.6.45, il est décédé le 12.6.45 à 0 heure 30 par suite d'une embolie.
Je vous adresse, Monsieur le Maire, ainsi qu'à la famille éprouvée, mes plus sincères condoléances.

signé Dr. Haas
Dr. Haas, med. aux
D.P. Hospital
Military Government
S a a r b r ü c k e n.

Pour copie conforme:
Brumath, le 18 Juillet 1945
Le Maire:
P.O. Brumath

VILLE DE BRUMATH
Bas-Rhin

STOLPERSTEINE

Léon LOEB

Léon Léandre LOEB est né à Brumath le 20 septembre 1905 lorsque l’Alsace était allemande.

Il est le second des trois fils de Lazare Loeb et de Berthe son épouse née Weill. Léon est né et habite avec ses parents en l’Impasse de l’Ecole Israélite au n° 2 qui est le bâtiment écoles israélites de Brumath dans lequel exerce son père Lazare. L’adresse porte actuellement le nom d’Impasse des Chanvriers.

A Strasbourg le 31 janvier 1935, Léon épouse Estelle Bloch née à Strasbourg le 10 avril 1904. Le couple s’établit à Strasbourg et en 1937 naît leur fils Félix. En 1939 débute la deuxième guerre mondiale. L’Alsace et la Moselle sont annexées de fait par le Reich et redeviennent allemandes. Très rapidement la communauté juive, dont la famille Loeb, est menacée. Sur décision prise en juillet par les autorités allemandes, c’est en décembre 1940, que les juifs de Brumath, doivent quitter la ville du jour au lendemain.



La famille Loeb part pour Lyon. Le père de Léon y décède de mort naturelle en 1941.

Témoignage de Félix Loeb :

« En avril 1943 la pression antijuive devenant critique, la famille quitte Lyon pour Saint-Genix-sur-Guiers, une commune à la limite de l’Isère et de la Savoie, commune à l’époque sous occupation italienne. Mais le 29 juin 1943, Léon va à Lyon en train pour un renouvellement de cartes d’Alimentation. De ce fait il passait de la zone Italienne à la zone allemande. Il est contrôlé par la Milice à son arrivée à Lyon, arrêté (CNI avec mention « Juif ») il est incarcéré à la prison de Fort Montluc à Lyon. Le 12 juillet 1943 il est transféré de Lyon à Drancy. Il est déporté à Auschwitz par le convoi 59 parti de Bobigny le 2 septembre 1943. Le 1104 est son matricule d’internement. Il est assassiné le 4 septembre 1943, le jour même de son arrivée au camp d’extermination. En 1945, toute la famille quitte Lyon pour Paris. Estelle serait morte à Suresnes le 11 mars 1997. »

Léon LOEB est cité sur la dalle 30, rangée 3, colonne 10, du Mur des Noms.

Inscription sur le Mur des Noms



Prénom, nom : Léon LOEB
Date de naissance : 20/09/1905
Lieu de naissance : BRUMATH
Numéro de convoi : N°59
Date de départ du convoi : 02/09/1943
Lieu de départ du convoi : Drancy
Camp de destination : Auschwitz
Emplacement sur le mur : dalle n° 30, colonne n° 10, rangée n° 3

Déportation



Prénom, nom : Léon LOEB
Date de naissance : 20/09/1905
Année de naissance : 1905
Lieu de naissance : BRUMATH
Profession : Représentant
Numéro de convoi : N°59
Date de départ du convoi : 02/09/1943
Lieu de départ du convoi : Drancy
Camp de destination : Auschwitz
Matricule d'internement : 1104
(Source : Liste originale du convoi de déportation)

```
graph TD
    L1[LOEW LOW Léopold  
* 20.02.1820 Eckwersheim  
x 28.11.1867 Eckwersheim CM Me DEMER 28/11/1867 Brumath  
+ 18.06.1894 Eckwersheim  
Colporteur] --- L2[LOEB Lazare  
* 20.11.1869 Eckwersheim  
x 03.10.1898 Schirrhoffen (67)  
+ 23.10.1941 Lyon  
Instituteur]
    L1 --- L3[LOEW LOW Barbe  
* 15.01.1822 Eckwersheim]
    L2 --- L4[LOEB Léopold  
* 11.07.1899 Schirrhoffen (67)  
+ 1961 Strasbourg  
x 15.05.1928 Odatzheim 67]
    L2 --- L5[LOEB Leon Leandre  
* 20.09.1905 Brumath  
+ 30.09.1943 Auschwitz Pologne  
Habitent 12 rue du 22 novembre à Strasbourg  
x 31.01.1935 Strasbourg]
    L2 --- L6[WEILL Berthe  
* 05.08.1877 Schirrhoffen (67)  
x 03.10.1898 Schirrhoffen (67)  
+ 18.09.1959 Paris]
    L5 --- L7[LEVY Anna  
Habitent 3 rue du travail à Strasbourg sans enfant]
    L5 --- L8[BLOCH Estelle  
* 10.04.1904 Strasbourg  
+ 11.03.1997 Suresnes (92)]
    L6 --- L9[LOEB David Robert  
* 06.05.1910 Brumath  
+ 09.12.1975 Paris 16e  
x .....1947 Paris 16e]
    L8 --- L10[LOEB Dominique-France]
    L8 --- L11[LOEB Jean-Louis]
    L8 --- L12[LOEB Laurence]
    L8 --- L13[LOEB Félix  
* .....1937 Strasbourg]
```

Marcel WEINUM

En souvenir de Marcel Weinum

C'est en Weinum que s'est incarnée, après la débâcle de 1940, la résistance en Alsace. Lorsqu'il a formé une société secrète avec d'autres garçons pour, selon l'acte d'accusation, des « actes de violence contre l'administration allemande en Alsace et contre l'armée allemande, ainsi que contre des personnalités allemandes de premier plan, et des attentats contre des bâtiments, des ponts et contre les chemins de fer du Reich ».

C'est avec la plus grande confiance en la justice de Dieu et la certitude d'avoir mené le bon combat qu'il a attendu son exécution.

Une jeunesse héroïque, capable de s'enthousiasmer pour une cause, de se battre et de mourir, ne meurt pas. Son souvenir reste pour les survivants, même si les conditions ont changé, un exemple et une incitation à l'action courageuse. 13 avril 1946.

Extraits procès

Le président donne le dernier mot à Weinum : Avez-vous encore quelque chose à dire ?

Je n'ai rien à dire, je n'ai rien fait d'injuste.

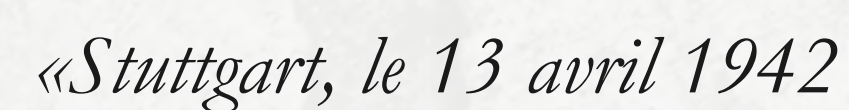
Le 31 mars 1942, à 17 heures, le tribunal annonce au public, debout et dans un silence solennel, le verdict : Marcel Weinum est condamné à mort, ses camarades de trois ans à trois mois de prison. Des mesures éducatives sont partiellement ordonnées à l'encontre des condamnés.

Dans les attendus du jugement, on peut lire : « Il est tout à fait étonnant de voir avec quelle clarté et quelle conscience du but le jeune initiateur et organisateur précoce Weinum a mis en place l'organisation et a utilisé son intelligence au service du crime.

Toutes les actions ont été menées avec une prudence étonnante, sans aucun affect. Il est donc erroné de la part de la défense d'adopter un ton sentimental.

Et le président de conclure d'une voix émue : « Que doit penser le soldat en campagne lorsqu'il entend ce qui se fait dans son pays ? »

Voici la traduction de la dernière lettre de Marcel Weinum à sa famille, datée du 13/04/1942, veille de son exécution.



Chers parents et Mariette,
A l'instant, j'ai eu la triste communication que je serai exécuté
demain matin à 6h. Chers parents, pour moi, cela n'est pas un
malheur, car alors commencera pour moi une nouvelle vie, la vraie
vie. Mais, malheureusement pour vous, c'est une bien douloureuse
nouvelle. En particulier pour toi, chère Maman, qui m'a toujours
tellement aimé, mais tu devras te faire à ce pénible sort. Pense à la
douloureuse mère de Dieu qui a tellement aimé son très cher fils
et l'a perdu aussi, devant même assister à tout son calvaire. Chère
Maman, elle va prier pour toi auprès de Di , le miséricordieux.
Il te consolera et t'aidera à continuer à vivre car, chère Maman, tu
n'as pas encore le droit de mourir, tu as une famille, le cher père
a besoin de toi, ainsi que la petite Mariette.

«Donc, chère Maman, continue à vivre en paix et reste en bonne santé, nous nous reverrons un jour là-haut, au Paradis, auprès de Dieu et de ses Saints. Car, pour moi, il ne peut y avoir de doute que je n'aille au Ciel. Pour toi non plus. Je sais que tu souffres davantage que moi. Pour toi, le Christ aura préparé une couronne de laurier. Je t'offre la mienne car c'est à toi que revient tout l'honneur. Donc, chère Maman, ne désespère pas, reste en vie pour Papa et Mariette. Tu pourras attendre aussi longtemps jusqu'à ce

que Dieu t'appelle auprès de moi.

Cher Papa, console ma mère, et reste toujours auprès d'elle. Tu es un homme, cher Papa, plus facilement que Maman tu trouveras le courage de me perdre sur cette terre. Pour cela, je te demande de consoler ma mère. Dieu te récompensera un jour. Et pense qu'un jour, nous serons à nouveau réunis, alors nous vivrons justement. La terre, ici-bas, n'a été créée par Dieu que pour éprouver les hommes. La vie réelle est au Ciel où règne le bon Dieu, le Roi juste. Alors, nous ne serons plus jamais séparés. Cher Papa, remercie tous les parents pour leurs prières, elles seront utiles à mon âme.

Chers Parents, soyez donc consolés par ma dernière lettre que vous recevrez lorsque je serai déjà auprès de Dieu. De mon côté, je prierai pour vous afin qu'il vous aide à surmonter votre peine. Saluez aussi de ma part, ma chère grand-mère, les membres de notre famille, nos amis, ainsi que la Sœur, ma tante. La chère grand-mère, je la verrai certainement bientôt au Ciel, je lui réserverai une belle petite place. Je saluerai de votre part mon cher frère et mon grand-père qui m'attendent certainement là-haut.

Dans un moment, je vais recevoir le Christ par la sainte Communion. Ainsi, tôt demain, je pourrai comparaître avec un cœur pur devant Dieu.

Maintenant, très chers Parents, je voudrais encore vous demander pardon pour toutes les peines que je vous ai causées, mais pensez que c'est Dieu qui l'a voulu. Nous avons beaucoup prié pour la rédemption sur la terre, Dieu m'a donné la rédemption éternelle. Que sa volonté soit faite, et non la nôtre. A la gloire de Dieu et pour le salut de notre âme. Vous m'avez élevé pour lui apporter ce sacrifice. Supportez-le sans deuil.

Au revoir au Ciel. Vive Dieu le Roi

Marcel Weinum »

Il est décapité le lendemain à l'aube. Sa dépouille est inhumée à Stuttgart et transférée en 1949 au cimetière du Polygone, à Strasbourg-Neuhof. 1949)

Le jeudi 17 février à 9 heures, une cérémonie religieuse aura lieu à l'église St Léon, rue de St Dié à Neudorf, à l'occasion du rapatriement de la dépouille de Marcel Weinum, héros de la Résistance que les nazis ont fait décapiter par leur bourreau le 14 avril 1942 à Stuttgart.

[illegible]

STOLPERSTEINE

Marcel WEINUM

Extraits du compte-rendu Acte d’accusation

Le procureur général en
tant que chef de parquet
du tribunal spécial
Js 414/41
A Strasbourg le 5 mars 1942
Au président du tribunal spécial de Strasbourg.

Sur présentation du dossier, je demande à la Cour d’ordonner l’audience principale :

Acte d’accusation contre :

Acte d’accusation contre :

1 : le dessinateur célibataire né le 5 février 1924 à Brumath district de Strasbourg, demeurant à Strasbourg, 28 rue Schluthfeld Marcel Weinum
- Tous en détention policière, à savoir Weinum depuis le 20 mai 1941, Bastian, Entzmann, Lebold, Mathis, Meyer, Ulrich, Voirol depuis le 18 juillet 1941, Bildstein et Keller depuis le 28 juillet 1941.

En septembre 1940, Weinum et Mathis, mis en relation par Entzmann, ont fondé à Strasbourg une entité secrète, la « Main Noire » pour travailler activement contre l’installation allemande en Alsace.

Outre l’influence exercée sur la population ou sur des personnes individuelles par l’affichage public d’écrits hostiles à l’Etat, la diffusion de tracts, d’exhortations écrites et l’envoi de lettres de menaces, l’activité de la société secrète visait essentiellement à commettre des actes de violence contre l’administration allemande en Alsace et contre la puissance militaire allemande, ainsi que contre des personnalités allemandes de premier plan et projeter, préparer et exécuter des attaques d’immeubles, de ponts et des voies ferrées.

Délits en rapport avec des explosifs :

Autres coups d’éclats !

Afin d’influencer l’ambiance de la population, Weinum, les autres accusés et d’autres adhérents, ont dès le départ de leurs activités jusqu’à leur levée, se sont livrés à d’innombrables cas, dans la rue, sur les places et sur immeubles, habituellement à la craie, ou crayons de couleurs, des inscriptions comme « vive la France », « vive de Gaulle ». Weinum lui-même passa 1 à 2 soirs par semaine à cette occupation

Avec l’intention bien affichée d’attenter aux intérêts allemands, particulièrement l’armée allemande, la bande s’est livrée à 50 ou 60 cas de crevaison de pneus de véhicules allemands ou de l’armée allemande, avec des couteaux de poche ou poignard de jeunesse hitlérienne que Ulrich et Mathis ont subtilisés lors d’une soirée jeunesse hitlérienne.

Un autre moyen d’enrayer l’ordre public et la capacité de l’armée, consistait pour la bande en des sabotages des structures des chemins de fer impériaux, de la poste impériale, ou des moyens de communications de l’armée.

-en février ou mars 1941, Weinum en compagnie de Meyer et Ulrich ont coupé 4 câbles de signalisation qui servaient aux aiguillages de la voie ferrée à la gare de Neudorf, avec la pince combinée.

Autres délits de Weinum et ses comparses à l’égard de personnes et propriétés, dans le but d’approvisionner la bande en argent, armes, papiers d’identité et autres, pour renforcer les finances de l’organisation, augmenter leur puissance,

Relations de trahison à la patrie

Weinum prit la décision en décembre 1940, à priori sans aucune influence de s’adresser au Consul anglais en Suisse, en vue d’être mis en relation avec les services de renseignements et avec les positions adéquates situées en France non occupée, de qui il espérait de l’aide financière, des armes et outils pour la réalisation de ses intentions.

Weinum décida alors, en compagnie de Siratzki d’aller lui-même à Bâle rencontrer Léo, se procura d’André Kleinmann 2 croquis du plan de l’aéroport de Haguenau, fit lui-même un croquis de l’aéroport d’Entzheim et s’attela à la préparation de l’entretien avec Léo en vue de leur coopération projetée.

Attaque contre un agent douanier :

Lundi 19 mai, Weinum et Siratzki se mirent en chemin à bicyclettes. Weinum apporta la bicyclette de sa mère pour Siratzki. Weinum portait sur lui le pistolet qu’il avait jadis dérobé dans une voiture et depuis porté en permanence sur lui, il remit à Siratzki un poing américain. Ils avaient convenu que pour toute arrestation avec ces armes ils se battraient. Après St Louis près de la frontière suisse, ils furent stoppés par un agent douanier allemand dans la nuit précédant le 20 mai 1941 entre 3 et 4 heures, arrêtés comme suspects et devaient être acheminés vers le poste de douane. L’agent des douanes, assistant douanier Walter à Burgfelden, prévint explicitement les deux qu’il ferait usage de son arme à feu à la moindre tentative de fuite. Sur le chemin du poste de douane, alors que tous trois poussaient leurs bicyclettes, Weinum réussit discrètement à extraire son arme chargée de sa serviette (sac) il enleva le cran de sûreté et la glissa à Siratzki, mais la reprit aussitôt et au moment opportun tira en direction de la tête de l’agent douanier et l’atteignit au menton. Un deuxième tir était rendu impossible des suites d’un enrayage. L’assistant douanier Walter empoigna aussitôt Weinum le jeta à terre et lui arracha son pistolet. Il fut attaqué par Siratzki qui lui asséna des coups de poings américains à la tête, il devait en conséquence lâcher Weinum et se tourner vers Siratzki. Il réussit à lui bloquer les bras de façon qu’il ne puisse plus frapper. Là-dessus, Weinum s’empara du poing américain de Siratzki et frappa à son tour le fonctionnaire. Un peu sonné par le tir et les coups répétés et handicapé par le sang qui ruisselait dans ses yeux, les deux réussirent finalement à s’échapper. L’assistant douanier Walter se hissa jusqu’à son poste d’où la poursuite fut aussitôt engagée. Weinum et Siratzki étaient peu après appréhendés à la frontière.

Tous les inculpés ont ainsi commis les crimes et délits suivants

Tous les accusés ont organisé des manifestations de toutes sortes, hostiles à l’Etat dans un même dessein et :

1-se sont procuré des explosifs partiellement dérobés par cambriolages de locaux fermés, et ont détenu explosifs et munitions sans autorisation, dans l’objectif de mettre en danger la propriété, la santé et la vie d’autrui ;

2-usage avec préméditation d’explosifs mise en danger de la propriété, la santé et la vie d’autrui
L’exécution de plusieurs opérations répréhensibles tombant sous le coup de la loi concernant l’usage prémédité d’explosifs

II endommagé et détruit délibérément et illégalement des objets d’utilité publique

établi et distribué sans autorisation des écrits sur feuilles volantes

des affichages publics de l’autorité de l’Empire ont été mal-intentionnellement enlevés;

volontairement détruit, rendus inutilisables, retiré et tenté d’endommager des moyens de défense et des installations servant à la défense nationale allemande, et grâce à ça, mettre délibérément en danger l’action de la Wehrmacht allemande

ces actions sont répréhensibles selon les articles

B - Dans d’autres agissements indépendants, les accusés Weinum, Meyer, Mathis, Ulrich ont collaboré dans des groupes variés, Weinum ayant participé 10 fois, Mathis 9 fois, Meyer et Ulrich 5 fois, avec l’intention de les prendre ou d’essayer de se les approprier illégalement et notamment avec circonstances aggravantes, des objets mobiles appartenant à autrui, dans un cas avec violences à l’égard d’une personne.

Vol et tentative de vol dans des conteneurs, des bâtiments et espaces clos pénétrés par effractions ;

Les vols ont été perpétrés par usage d’outils non destinés à l’ouverture normale d’un bâtiment, des portes ou les conteneurs qui s’y trouvent ;

Les participants aux vols portant des armes lors de la perpétration des actes ;

Pour les vols et tentatives de vols, plusieurs participants se sont réunis pour la réalisation des actes ;

Un vol a été commis de nuit dans un immeuble habité dans lequel l’auteur s’était caché dans l’intention de voler ;

La tentative de vol a été commise sur une place publique ;

Ces actes sont punis selon les articles.....

C l’accusé Weinum a dans une affaire indépendante noué des relations avec une personne agissant pour le compte d’un gouvernement étranger ayant pour objet la communication de secrets d’état ;

Infraction passible de sanctions en vertu du §.....

L’inculpé Weinum a, dans une autre affaire indépendante, tenté de tuer de manière sournoise un fonctionnaire chargé de tâches de police des douanes en raison de ses fonctions officielles et pour couvrir une autre infraction, en utilisant une arme à feu lors de ce fort acte de violence ; Crime sanctionné par §.....

Tous les accusés, à l’exception de Lebold qui avaient plus de 14 ans mais pas encore 18 à l’époque des délits, étaient d’après leur développement spirituel et moral, capables de distinguer l’illégalité de leurs actes et d’agir en fonction de cette perception ;

L’accusé Weinum, qui avait 16 ans au moment de ses infractions, doit être assimilé, selon son développement mental et moral, à une personne de plus de 18 ans. L’attitude criminelle particulièrement répréhensible dont il fit preuve dans ses actes et la protection de la population rendent nécessaire de lui infliger les peines infligées aux adultes ; §§.....

Preuves

A documents : extraits du registre des certificats de naissance et des casiers judiciaires des accusés

B Témoins :

1 : assistant douanier Friedrich Walter – bureau de douane de Burgfelden près St Louis

2 : assistant senior en criminalité Miller à la police de sûreté

C Expert : médecin municipal Dr Walther – conseil d’administration du service de santé de la ville de Strasbourg (expertise sur Weinum).

D Pièces à convictions :

1 : 1 pistolet 7,65mm

2 : cahiers verts contenant des documents

1- 4 croquis concernant le cas C

7- Partie du fichier des membres de la société secrète

8- Photographie des explosifs etc saisis

10- Images de dirigeants Alsaciens collectionnées par Weinum

14- 2 cartes de membres avec code secret.

Résultats de l’enquête.

Les inculpés

Marcel Weinum est le seul fils des époux Robert Weinum et Mathilde née Schneider. Il a une soeur de 7 ans, Mariette. Son père est employé boucher. Il grandit dans la maison parentale et fréquenta l’école primaire catholique à Strasbourg. A la sortie de l’école, il travaillait jusqu’au déclenchement de la guerre comme aide dessinateur chez un architecte à Strasbourg. Il n’aurait pas démontré de qualités extraordinaires comme dessinateur, très intelligent par contre et fut apparemment très sévèrement éduqué. Lors de l’évacuation de Strasbourg il alla dans le sud français avec ses parents et revint avec eux à Strasbourg en septembre 1940. Depuis il n’a travaillé qu’une quinzaine de jours dans une firme à Strasbourg. D’octobre 1940 à janvier 1941, il fréquenta le cours de formation avancée l’école populaire allemande à Strasbourg. A la maison il prétendait avoir un travail régulier dans un bureau technique, et donna en conséquence à quelques reprises de l’argent de son prétendu salaire, mais qui en réalité était partie du butin de ses délits. Weinum n’a pas d’antécédents judiciaires. Il n’est pas membre des Opferrings ou d’une structure du parti. Il n’aurait apparemment, quoiqu’il se déclare très marqué confessionnellement, jadis jamais appartenu à une association confessionnelle. Il est complètement orienté France et hait les allemands, surtout parce qu’il était dans le sud de la France durant l’évacuation ou la vie lui plut bien mieux que maintenant chez les allemands en Alsace. Après que Weinum après son arrestation raconta au début une histoire mensongère qu’il était engagé par un inconnu nommé « César » dans les services de renseignements anglais et envoyé à Bâle, il avoua plus tard la vraie situation et a également avoué les nombreuses autres actions délictueuses exécutées, tentées et planifiées.

B les infractions pénales

Le grand nombre d’infractions commises par le groupe terroriste Weinum, en particulier les nombreux vols dans des voitures, les dommages causés à des véhicules, la destruction de câbles, sont à souligner, et leur diversité met en lumière l’énergie et le temps que les principaux auteurs ont consacré à leur activité criminelle. En outre, les efforts pour obtenir de l’argent ont pris de plus en plus d’ampleur. Aux délits se rapportant aux propriétés privées énumérés au point B de l’acte d’accusation s’ajoute toute une série de projets du même genre. Ainsi Weinum, Mathis et Siratzki ont envisagé de piller et à voler « un bureau de tirage de la loterie » en fin d’année 1940. Diverses considérations et repérages sur place ont porté sur la question de savoir quand et comment les caissiers, convoyeurs ou les clients des banques et des entreprises pouvaient être dévalisés dans les locaux commerciaux ou dans la rue. Weinum s’est également penché sur le projet de vols de sacs à mains. Le groupe secret des accusés était donc déjà devenue une menace importante pour la sécurité, de la vie, et de la propriété privée également dans le domaine non politique.

qui ont violé individuellement les dispositions pénales les plus diverses, peuvent être regroupées sous la notion de rassemblement anti étatique, telle que celle du règlement pénal d’Alsace du 10 janvier 1941, à savoir « de toute nature » est puni.

STOLPERSTEINE

Philippe FELDENWEG

Philippe FELDENWEG est né le 24 novembre 1901 à Brumath, fils de Joseph Feldenweg de Kauffenheim vannier et ouvrier aux Chemins de Fer et de Véronique née Batzareck de Weyersheim.

Le 25 janvier 1925, à Offendorf, il épouse Marie WAGNER née le 5 décembre1899 à Drusenheim, sans profession, qui habitait avec ses parents au 272 à Offendorf.

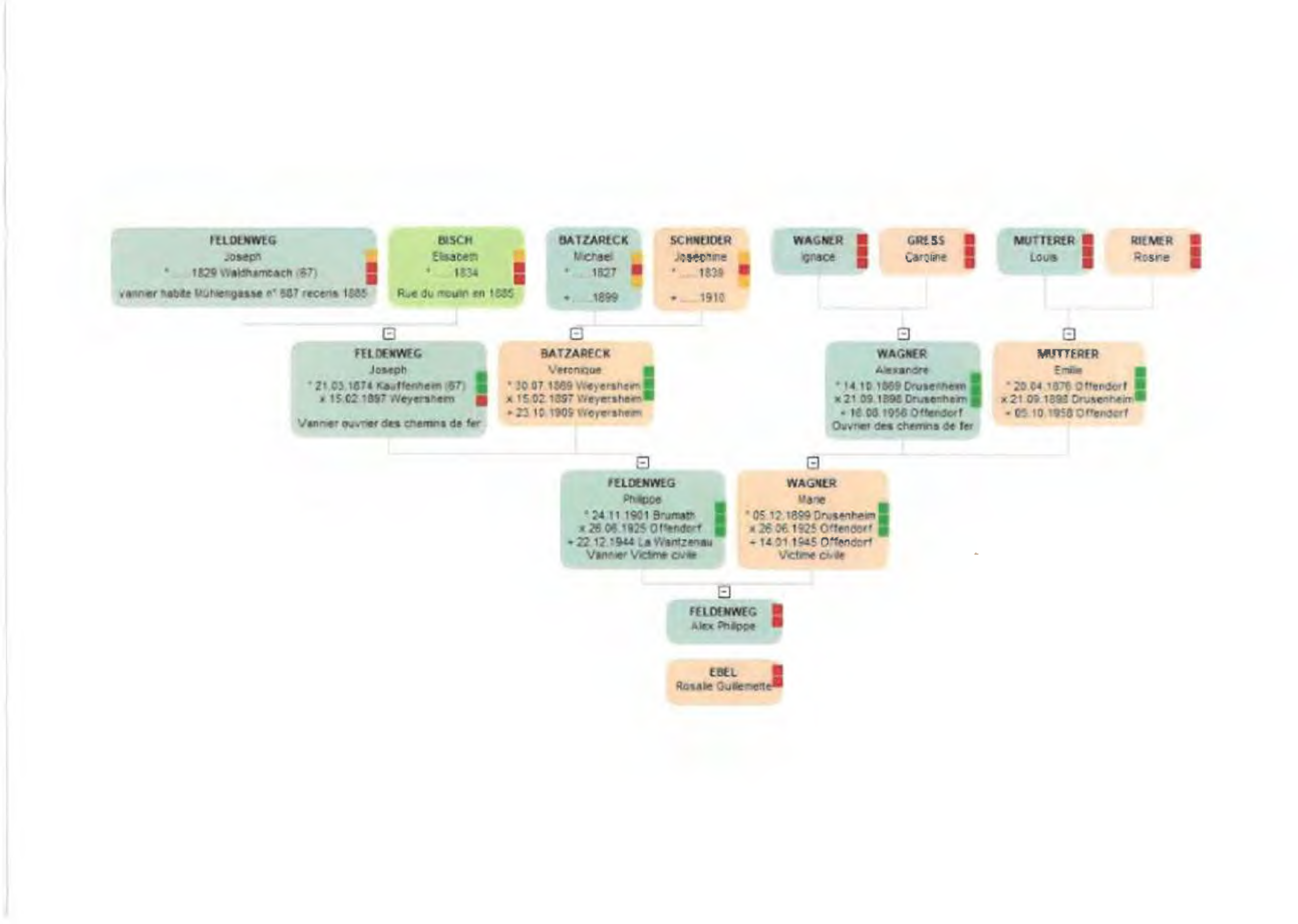
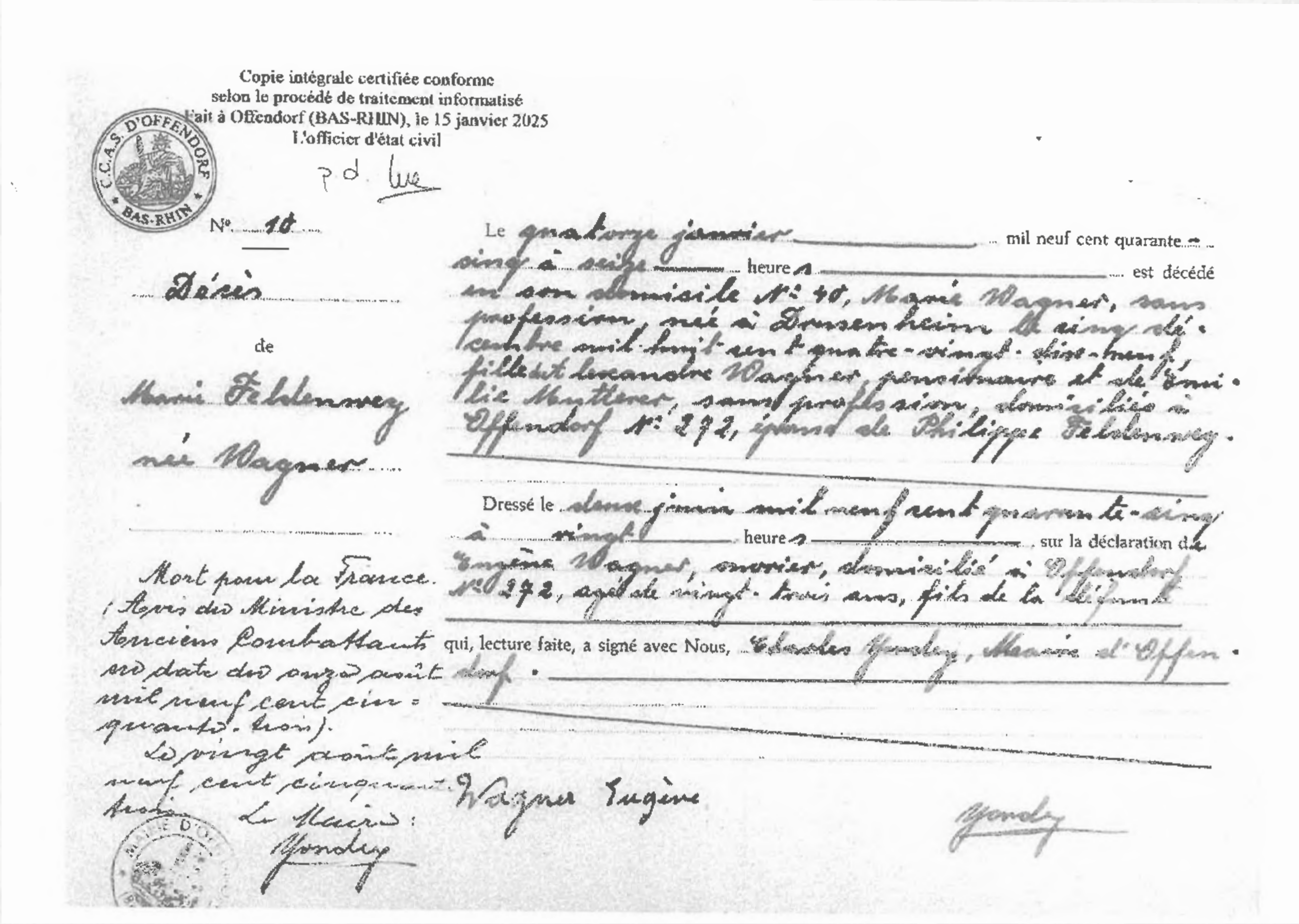
Son père, Alexandre Wagner était ouvrier du Chemin de Fer et sa mère, Emilie née Mutterer était ménagère. Marie avait un fils, né hors mariage Eugène Wagner né en 1922.

Le domicile du couple Philippe et de Marie était au N° 40 à Offendorf. où Philippe était également laboureur.
Le couple eut au moins un fils Alex Philippe FELDENWEG

Le 26 novembre 1944, Philippe est arrêté et déporté à Offenbourg. Le 22 décembre 1944, il est fusillé à la Wantzenau.
Il est considéré et reconnu dans la base des VICTIMES CIVILES (1939-1945).

Son épouse Marie est décédée le 14 janvier 1945 à son domicile au N°40 à Offendorf. En marge de son acte de décès, on trouve la mention «Mort pour la France».

Elle figure, elle aussi, dans la base des VICTIMES CIVILES (1939-1945) (selon Avis du Ministre des Anciens Combattants, en date du 11 août 1953)



Base des victimes civiles (1939-1945)

Précédent n°2/2

Philippe FELDENWEG

Décédé(e) le 1944

Né(e) le/en 24-11-1901 à Brumath (67 - Bas-Rhin, France)

43 ans

Carrière

Statut victime civile

Sources Service historique de la Défense. Caen

Cote AC 21 P 342155

STOLPERSTEINE

René SPENGLER

Spengler René Joseph est un enfant de Brumath. Il y est né le 4 mai 1921 et habitait avec son père Gustave, infirmier de profession, sa mère Thérèse, née Halbwachs, et son frère Marcel, dans une propriété de la rue Du Moulin. Il a fait toutes ses études à Brumath. Il fréquentait l'école catholique des garçons. Il faisait partie de la société de Gymnastique et était un bon athlète.

Le 3 septembre 1939 éclate la 2ème guerre mondiale. La France capitule. L'Armistice est signé à Rethondes le 21 juin 1940. Le 18 octobre 1940, l'Alsace est annexée d'office par le Reich de Hitler. La langue officielle est alors l'Allemand. La langue française est proscrite.

René Spengler est embauché aux Usines Spiertz, la Fonderie Strasbourgeoise en Fer et Métaux installée à la Plaine des Bouchers à la Meinau depuis 1921. Ces usines allaient servir à la fabrication d'armes par l'ennemi allemand. Les bâtiments ont été camouflés car ce qui en sortait était destiné à des armes secrètes. René Spengler faisait partie d'un groupe de copains, tous anciens enfants de chœur. Ils étaient outrés par le sort réservé aux Alsaciens. Ils se retrouvaient à la sacristie de l'église pour préparer des actes de sabotage et de résistance. C'est avec Marcel Weinum, René Kleinmann et quelques autres que La Main Noire a été créée, une organisation de résistance civile, reconnue aujourd'hui sur le plan national.

Le rôle de René était de récupérer, sur son lieu de travail, les secrets de fabrication de pièces métalliques destinées à fabriquer des Schnorchel. Le Schnorchel était une pièce importante d'un sous-marin qui lui permettait de puiser de l'air et de recharger ses batteries tout en restant immergé. René transmettait tous ces renseignements aux Alliés jusqu'au 21.8.1941 où il fut arrêté par la Gestapo. D'abord interné à Strasbourg, il fut ensuite déporté pour haute trahison au camp de Schirmeck où il est entré le 10.10.1941.

Dans ce camp les conditions de détention étaient très dures. Dans le froid et la neige d'un hiver glacial, il a subi des privations de nourriture et de vêtements chauds et a été victime de traitements inhumains. Il a dit à sa fille qu'il a parfois été dans une cellule tellement petite qu'il devait rester recroquevillé, sans pouvoir s'allonger ni se mettre debout. En raison des conditions de détention dans le camp il est tombé gravement malade. Il était tellement affaibli par une bronchopneumonie avec pleurésie, que la Croix Rouge, lors d'un passage, a obtenu sa libération pour des soins à l'extérieur. C'était le 2 avril 1942. René Kleinmann, déporté le même jour, a malheureusement été interné 18 mois de plus jusqu'au 23 septembre 1943.

René Spengler a refusé de parler de son appartenance à la Main Noire. D'après les papiers officiels, il n'a pas appartenu à un mouvement de résistance reconnu. Il est désigné comme acteur



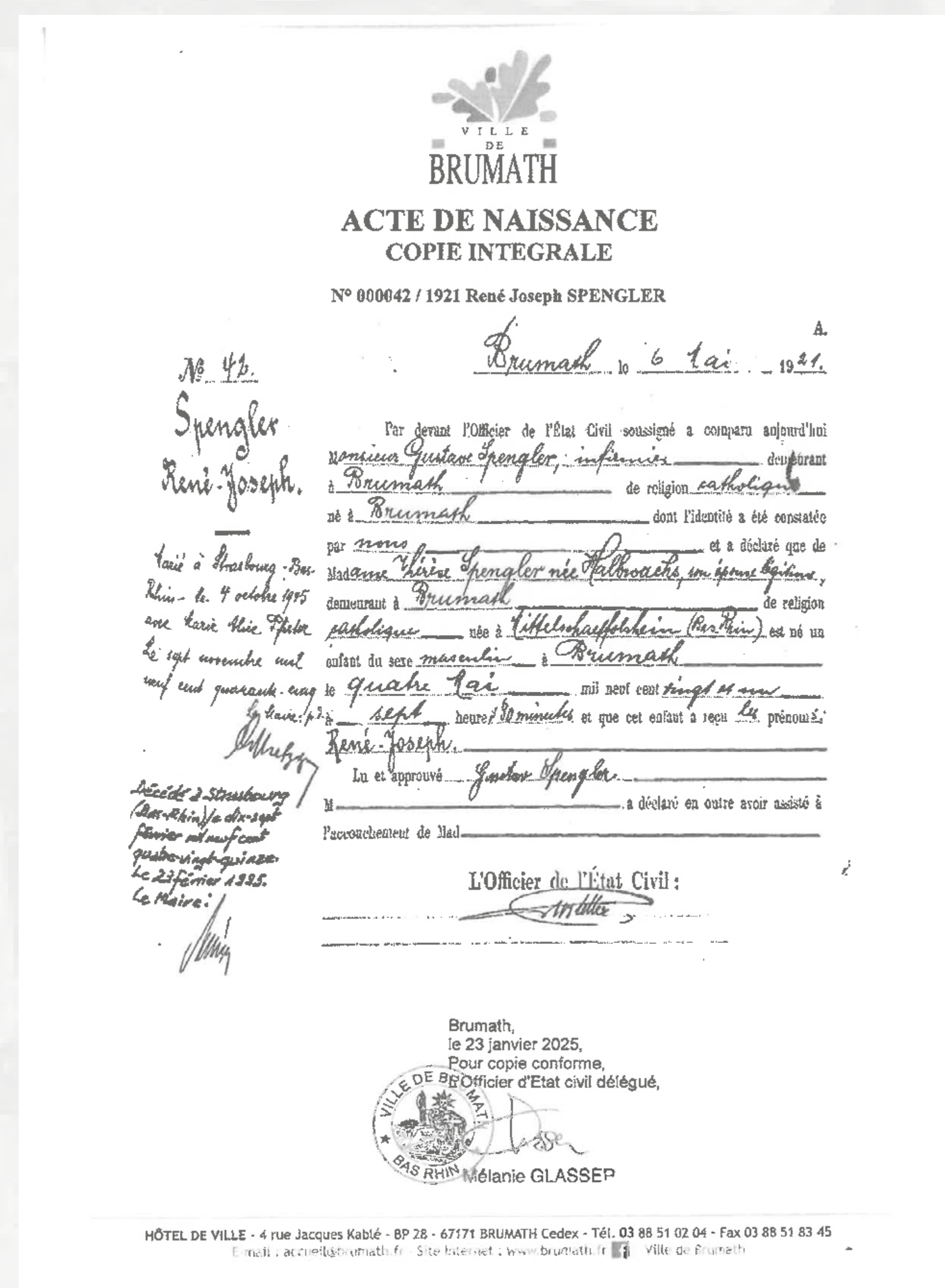
« isolé ».

A son retour, il n'a pas hésité à rester dans la Résistance. Il travaillait davantage dans la clandestinité mais était très efficace. Par exemple il aidait les jeunes à échapper à l'incorporation de force dans l'armée de Hitler, en tant que Malgré -Nous, en complicité avec le Docteur Hanns et son chauffeur Charles Kormann.

Après la Libération, le 4 octobre 1945 il a épousé à la cathédrale de Strasbourg, Marie Alice Pfister dont il a eu deux enfants, Roland né le 11 novembre 1945 et Isabelle, née le 3 septembre 1954. Le couple a habité dans la maison d'Alice, au 32 rue des tuiles à Brumath. René a travaillé à la SNCF sa vie durant. Il a pratiqué l'athlétisme, il était un bon élément. Il était par la suite président de l'Unitas de Brumath. Il a été l'un des membres fondateurs du Foyer Club de Jeunes du Zornthal. Il lui arrivait parfois

de raconter à ses copains ses activités de sabotage préparées avec René Kleinmann. Cependant il a toujours refusé de répondre aux nombreuses questions que lui posait son fils sur ses activités dans la Résistance et sur sa déportation à Schirmeck. Ils ne devaient rien savoir du cauchemar qu'était la guerre.

Pour ses actes de bravoure il a été gratifié de la Légion d'Honneur. Il est décédé le 20 février 1995 à Strasbourg et repose au cimetière de Brumath. Sur sa tombe, une plaque mentionne son appartenance à la Main Noire.



STOLPERSTEINE

Yvette SCHACKÉ

Au 8 de la Wiesenstrasse, actuelle rue des Prés à Brumath, habitait la famille Schacké, Jean Ernest Schacké, né le 27.6.1892 à St Nabord, typographe, son épouse Louise, née Strohl à Brumath le 7.11.1896, et leurs deux filles. Les grands-parents du côté maternel étaient également brumathois nés tous les deux en 1870.

L'une de leurs filles, Jacqueline, née le 10.5.1924 à Strasbourg et son époux, Paul Bonnin, originaire de Paris habitaient dans la maison familiale à partir de 1982 jusqu'à leurs vieux jours. Ils y ont élevé 2 enfants, Thierry Bonnin qui habite actuellement au jardin de la Grafenbourg et...qui habite à Strasbourg. Madame Bonnin Jacqueline a dirigé longtemps le club de L'Amitié de Brumath.

La sœur de Jacqueline, Yvette Georgette Schacké, a connu un sort plus tragique. Elle est née le 7.7.1925 à Strasbourg où elle a vécu jusqu'à l'âge de 7 ans. En 1932 la famille a déménagé à Brumath où Yvette a fréquenté l'école primaire de la rue des Remparts jusqu'à l'âge de 14 ans. On y parlait le Français. Elle a été confirmée le 2.4.1939 à l'église de Brumath. En septembre de cette même année, quand la guerre a débuté, toute la famille s'est réfugiée dans les Vosges, à Remiremont, dans le pays natal du père. Là, Yvette a travaillé comme lingère dans un magasin de confection. Elle est revenue à Brumath en mars 1942. Langue officielle : l'Allemand.

Interdiction de parler le Français. Elle a été embauchée comme vendeuse dans une boulangerie tenue par une veuve, Frau Schultz, Steinstrasse - Strassburg.

Elle n'a pu y rester qu'un mois car, le 28.4.1942, les Allemands qui avaient annexé l'Alsace l'ont enrôlée de force, malgré-elle ; madame Schultz en est témoin. En même temps 5 autres jeunes alsaciennes de la classe 1925 ont été emmenées et mobilisées dans la Wehrmacht. Yvette a d'abord été envoyée pendant 2 semaines à Flensburg, à la frontière nord du Schleswig-Holstein en Allemagne. Puis dans une école de marine à Gettorf près de Kiel. Grâce au dialecte alsacien parlé à Strasbourg et à Brumath, elle n'avait pas trop de difficulté avec la langue allemande qu'on devait parler du jour au lendemain. Ensuite elle a été transférée en Pologne, à Gotenhafen-Oxôft, encore appelée Gdynia, comme auxiliaire de marine, Marinenhelferin.

Gdynia est une ville côtière avec un important port dans la baie de Gdansk, actuelle Dantzig, sur la côte sud de la mer Baltique. Elle était affectée auprès de la 2ème Unterseeboot Lehr Division, Division pour la formation des sous-marinières. Elle devait travailler à la cantine. Elle écrit à ses parents que la nourriture était convenable mais qu'elle souffrait terriblement du froid glacial avec l'impression d'être toute la journée un bloc de glace. Dans sa lettre du 10 novembre 1944, elle écrit qu'elle était tombée malade et qu'elle recevait des soins pour une infection pulmonaire sur un bateau-hôpital, le Wilhelm Gustloff. Là elle espérait recevoir une permission imminente et revoir ses parents.

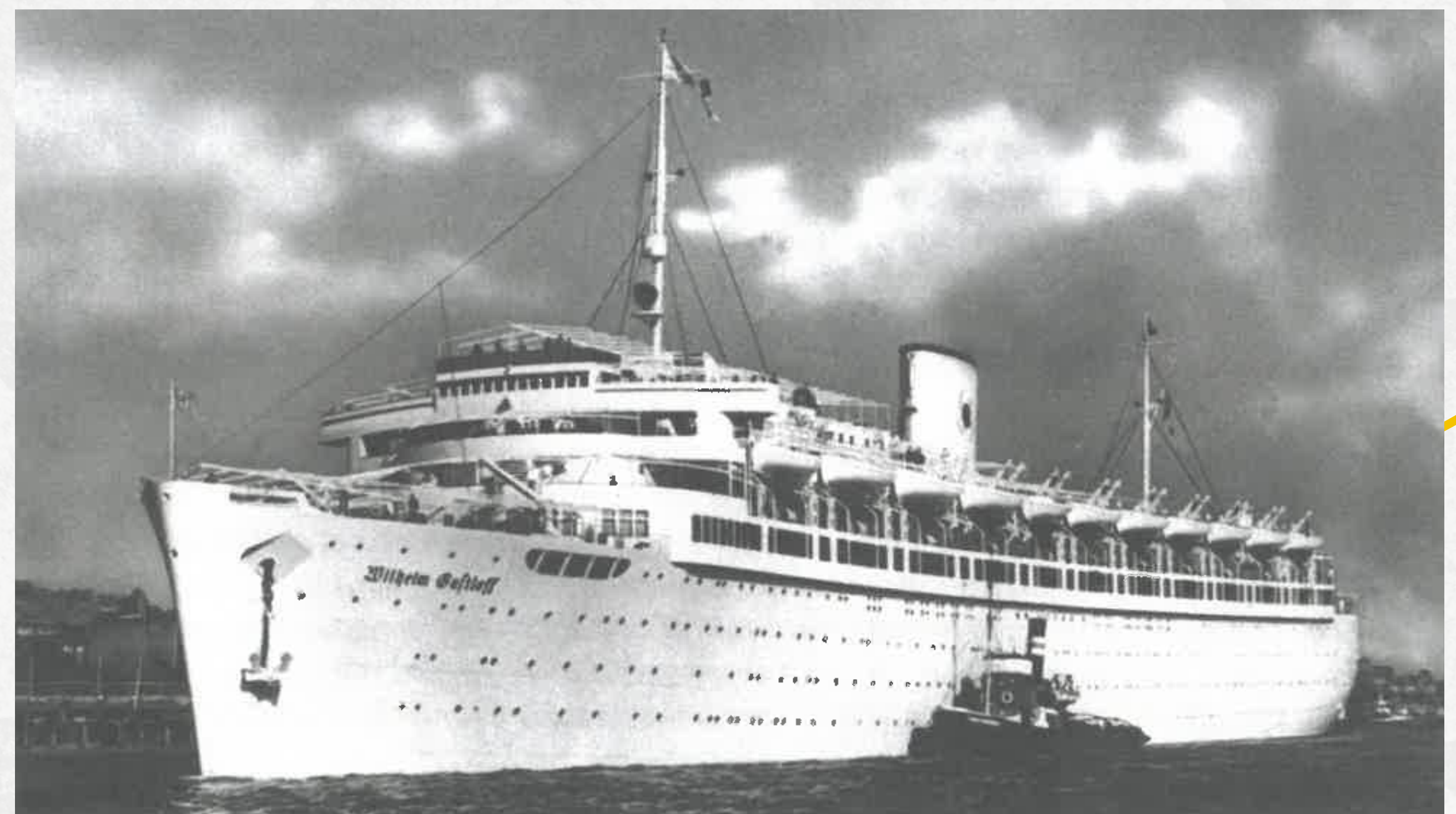


Le Wilhelm Gustloff, auparavant paquebot de croisière pour 1200 à 1500 passagers, fut affecté à partir du 22 septembre 1939, à la Marine de guerre. Une partie du bateau fut transformé en lazaret, bateau-hôpital pour soigner les blessés de guerre de la Wehrmacht. Au cours du mois de janvier 1944, l'Armée Rouge envahit la Prusse orientale. Le W. Gustloff reçut l'ordre d'évacuer vers Kiel les 918 sous-marinières en formation et les 400 auxiliaires de marine. On avait laissé monter également sur le navire un grand nombre de civils dont 4000 enfants et adolescents qui venaient de la Prusse orientale et de Silésie et qui fuyaient devant l'avancée de l'Armée soviétique. Le nombre des passagers et de l'équipage était estimé à plus de 10000. Le chiffre exact n'est pas connu car, dans la panique, l'enregistrement n'a pu être fait correctement. Pour ne pas être repéré

facilement par l'ennemi, le commandement de bord voulait longer la côte. En raison de l'importante surcharge, il a dû aller vers la haute mer. Là le Wilhelm Gustloff a été repéré et torpillé en mer Baltique, près de Stolpmünde en Pologne par un sous-marin russe, le S13. Touché par 3 Torpédos il a coulé en une heure. Les bateaux de sauvetage n'étaient pas assez nombreux, la température extérieure était de - 20 degrés. La plupart des passagers ont péri dans ce naufrage. Environ mille ont pu être sauvés. Sur les six Malgré-elles, une seule a survécu, Anne Marie Doerr, née le 18.10.1925, qui a eu une chance énorme de rester en vie.

Elle raconte dans une lettre écrite aux parents d'Yvette qu'elle a nagé dans l'eau glacée, jusqu'à ce qu'elle fût repérée et récupérée par un des bateaux qui étaient aux alentours. Elle était encore vivante à Gannat dans l'Allier, le 12.8.2021. Elle précise aussi dans la lettre, qu'au moment du naufrage, les auxiliaires de marine avaient pu gagner le pont du Gustloff. En dernière minute Yvette est redescendue dans sa cabine pour récupérer ses lunettes. Elle n'est jamais remontée. C'était le 30.1.1945.

Début février 1945, les parents d'Yvette ont appris par la radio le naufrage du Wilhelm Gustloff, torpillé par les Russes. Ils ont espéré que leur fille n'avait pas été sur le bateau. En vain !



L'ancien navire de croisière Wilhelm Gustloff.